

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} Juillet 2015

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/06/2015

Date d'affichage : 26/06/2015

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille quinze,
Le premier juillet à 20 h 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François
LAHAYE, Adjoint – Christophe CAILLOT – Christel
COUPPEY – François-Xavier COUPPEY - Marylène
GUIFFARD – Séverine HERBERT – Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Sylvain LACOUR a donné pouvoir à Jean-
François LAMOTTE, Bernard CHARDOT

Secrétaire de séance : Jean-François LAHAYE

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de réunion du conseil du 19 juin 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015-33

CANTON JEUNES : convention de partenariat pour les TAP (temps d'accueil périscolaire)

Monsieur le Maire rappelle l'historique du partenariat avec Canton Jeunes depuis un an pour les TAP, et donne lecture du projet de convention pour l'année à venir. Le Coût global est de 21 419 euros, le montant à charge de la commune de Helleville étant de 13 386.88 Euros.

Le Conseil délibère et vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention pour les TAP avec Canton Jeunes pour une année, soit pour l'année scolaire 2015-2016. Il autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} Juillet 2015

Délibération n° 2015-34

Décision modificative

Vu, la délibération N° 2015 – 32 Fiscalité- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition entre EPCI et communes membres – (FPIC année 2015 : 5087 €)

Considérant que les crédits prévus au budget primitif 2015 sont insuffisants, le Maire propose le virement de crédit suivant au budget de l'exercice 2015 :

- Section fonctionnement, dépenses, article 678 autres charges exceptionnelles : - 287 € (en diminution)
- Section fonctionnement, dépenses, article 73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : + 287 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2015 – 35

Devis fleurissement

Le Conseil vote pour le devis GAEC Saint Marcouf pour fleurir l'entrée du bourg, pour un montant de 1 496.46 Euros TTC.

Travaux

Suite à l'achat de solives et d'un plancher, la commission des travaux va remplacer le plancher du clocher de l'église.

Après lecture du courrier de la CCP relatif au programme des travaux 2016 par M. Lahaye, le conseil municipal valide et priorise les travaux sur la commune en charge de la CCP :

Priorité 1 :

- Modification des écoulements d'eaux pluviales lotissement des Monts,
- Aménagement d'un parking central lotissement des Monts,
- Aménagement du parking de l'église pour la salle de convivialité,

Priorité 2 : finalisation de l'étude hydraulique à la Rue.

Questions diverses

Brûlage des végétaux : Monsieur le Maire donne lecture de la réglementation en vigueur concernant le brûlage des végétaux. Ce règlement est affiché en mairie.

Fête de la musique : le Conseil Municipal remercie l'association « la Malle à Pestacle » et la félicite pour son succès lors de la fête de la musique organisée le 20 juin dernier.